

LA GRAND-CROIX Tribunal correctionnel

Des coups de ceinture à 6 ans parce qu'il n'arrive pas à lire

Le prévenu se justifie : « Ma vie d'homme au foyer, c'était dur. J'ai perdu les pédales. » Le procureur dénonce des violences devenues « banales », mais note que depuis novembre 2017, date des faits jugés devant le tribunal, la situation s'est améliorée. Trois mois de prison avec sursis.

C'est l'heure des devoirs pour le petit Sergio, 6 ans, alors en classe de CP à La Grand-Croix. Anxieux, il s'installe à côté de son père Fabio. Un « papa qui s'énerve souvent » et qui peut « taper fort ». Il ouvre son cahier, essaie de déchiffrer les lettres mais s'embrouille.

À côté, le père fulmine, il a l'impression que son jeune fils « fait exprès ». Il se rue vers la salle de bain et s'empare d'une ceinture. Revient vers son fils, apeuré. Un premier coup de ceinture contre sa cuisse droite. Puis en

plein sur le visage. C'est Sergio, avec ses mots d'enfants, qui décrit le mieux la violence du choc par l'intermédiaire de son avocate, Annick Sadurni : « Ma tête est tellement dure que la ceinture est revenue tout de suite sur papa. » L'image parle d'elle-même : « Le coup était fort », souffle l'avocate.

« Même quand je lis bien, papa tape »

Surtout que ce n'était pas la première fois que Sergio, comme ses frères, doit composer avec les accès de colère de papa : « Même quand je lis bien, il tape. » Des fessées, des claques... Maman aussi s'y met, aux dires de son ex-compagnon. Un soir, ils amènent même l'un des frères de Sergio aux Urgences, ils craignent de lui avoir cassé le bras : « Mon fils marque vite », estime l'ex-femme à la barre.

Face au tribunal, Fabio, carrure

imposante, baisse la tête. Oui, il reconnaît avoir « pété les plombs » avec Sergio : « À cette époque, je n'allais pas bien. J'étais devenu homme au foyer pour permettre à ma femme de retravailler. Mais cette vie ce n'était pas pour moi. » Frustré, irritable, Fabio explique avoir reproduit, avec sa ceinture, « un geste de son enfance », à l'ombre d'une mère autoritaire et défaillante.

Mais un an et demi après les faits, le père de famille assure avoir fait du ménage dans sa vie : il est en instance de divorce avec la mère de ses enfants, a repris le travail, et agit sur son impulsivité. Il voit ses fils « un week-end toutes les trois semaines » et maintenant les punitions se limitent à « aller au coin ». Ce que confirme son ex-compagne : « Les enfants sont super-contents d'aller chez leur papa. »

Dubitatif, le procureur remarque dans cette famille, la violence était « banale » mais note que



La violence était devenue « banale » dans la famille.

Photo d'illustration Valérie GENIN

la situation semble s'être améliorée depuis la séparation du couple. Le tribunal condamne le père de famille à trois mois de prison avec sursis, et une mise à l'épreuve de deux ans assortie

d'une obligation de soins. Avant l'audience, le petit Sergio avait insisté auprès de son avocate : « Tu diras surtout bien à papa qu'il ne tape plus. »

Hélène JAFFIOL